



# VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

---

## RÈGLEMENT N° 2019-592

### RÈGLEMENT N° 2019-592 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-440 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

#### ÉCHÉANCIER

AVIS DE MOTION : PRÉVU LE 18 JUIN 2019

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : PRÉVUE LE 18 JUIN 2019

ADOPTION FINALE : PRÉVUE LE 2 JUILLET 2019

EN VIGUEUR : LE  Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

MODIFIÉ PAR :

RÈGLEMENT	ADOPTÉ	COMMENTAIRES

PROJET

**VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMARES**

**RÈGLEMENT N° 2019-592**

---

**RÈGLEMENT N° 2019-592 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-440 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

---

Le conseil municipal de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures décrète ce qui suit :

1. L'annexe I du Règlement no REGVSAD-2015-440 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme est modifié en ajoutant le texte suivant à la suite de l'article 3 de la section I du tableau :

3.1° pour l'agrandissement, la transformation, la rénovation ou la réparation d'un bâtiment destiné totalement à un usage résidentiel sans ajout de logement, autorisé par le programme d'adaptation de domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec (SHQ)	Sans frais
---	------------

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ce  Choisissez un élément.<sup>e</sup> jour de  Choisissez un élément. Choisissez un élément..

---

Sylvain Juneau, maire

---

Me Daniel Martineau, greffier

Avis de promulgation publié le  Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. .